

relèvent du Conseil de recherches pour la défense?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur l'Orateur. Le Conseil de recherches pour la défense étudie cette question.

LES FINANCES

RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL—CONTRIBUTION À LA CROIX-ROUGE DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Percy Vivian (Durham): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre aurait-il la bonté de nous renseigner davantage sur cette partie du rapport de l'auditeur général qui a trait à la contribution de \$50,000 versée, à la fin de juin 1957, à la société de la Croix-Rouge des États-Unis, afin de réparer les ravages causés aux États-Unis par l'ouragan Audrey?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute fort que ce soit le moment approprié pour aborder un sujet aussi ancien.

L'INDUSTRIE

AÉRONAUTIQUE—PRÉTENDU AVERTISSEMENT QUE L'INDUSTRIE ÉTAIT EN DANGER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je savoir si le premier ministre peut confirmer ou nier la nouvelle, publiée par le *Daily Star* de Toronto, selon laquelle le gouvernement aurait été averti, il y a quinze mois, que l'industrie aéronautique du Canada était en très grand danger en raison du manque de politique gouvernementale, ce danger ayant été signalé au premier ministre dans un rapport qui lui aurait été soumis à titre confidentiel le 2 décembre 1957 par l'Association canadienne de l'industrie aéronautique et du transport aérien?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député sait très bien qu'il ne convient pas de poser ce genre de question à l'appel de l'ordre du jour. Elle porte sur certaines déclarations que je ne saurais régulièrement confirmer ni nier, et qui tendent à créer l'impression que certaines choses se sont passées. On ne peut me demander de confirmer ou de nier le contenu d'un article conjectural comme celui-là. Je suis certain que l'honorable député conviendra que semblables questions sont tout à fait irrégulières.

L'hon. M. Martin: Je ne suis pas d'accord sur la question de Règlement soulevée par le premier ministre, monsieur l'Orateur.

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement. Je ne suis pas d'accord sur l'interprétation donnée par le premier ministre, mais afin d'éviter une discussion et de tirer l'affaire au clair, je pose directement au premier ministre la question suivante: a-t-il reçu un pareil rapport confidentiel le 2 décembre 1957, rapport qui lui aurait été présenté par l'Association des industries aéronautiques et des transports du Canada?

Le très hon. M. Diefenbaker: Si jamais une question enfreint le Règlement de la Chambre, c'est bien celle-ci. L'honorable député prétend que le rapport, prétendu confidentiel, contient certains renseignements. Je ne me laisserai pas entraîner à répondre à une question hypothétique comme celle-là, qui est conçue pour donner l'impression qu'il existe certains renseignements de ce genre.

L'hon. M. Martin: Sur la question de Règlement...

M. l'Orateur: Il est affirmé que les deux questions sont antiréglementaires. Si l'honorable député désire contester ce point de vue, je l'invite à le faire brièvement.

L'hon. M. Martin: J'ai invoqué le Règlement. Dans la première question, j'ai dit qu'une nouvelle parue dans le *Star*, de Toronto, prétend que le premier ministre a reçu un document confidentiel de l'Association des industries aéronautiques...

L'hon. M. Harkness: Pour quel motif invoquez-vous le Règlement?

L'hon. M. Martin: ...et j'ai demandé au premier ministre si, oui ou non, il a reçu un tel rapport.

L'hon. M. Harkness: Ce n'est pas là une question de Règlement.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami voudrait-il bien se contenir? Nous ne parlons pas d'agriculture, en ce moment. Selon le Règlement de la Chambre...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je cherche à entendre l'argument invoqué par l'honorable député pour prouver que sa question est réglementaire. Je lui demanderais, cependant, de s'en tenir au rappel au Règlement, plutôt que de chercher à développer sa question.

L'hon. M. Martin: En toute confiance et déférence, monsieur l'Orateur, je prétends que rien de ce que j'ai dit ne justifie l'interprétation que vient de donner Votre Honneur. Selon le Règlement de la Chambre...

Une voix: C'est une critique de l'Orateur!

L'hon. M. Martin: Certains honorables députés prétendent que nous critiquons l'Orateur. Que l'honorable député sache bien que